

COMPTE-RENDU de la REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2015

Convocation du 17/09/2015 Nombre de conseillers : en exercice 15 présents 13 votants 13

L'an deux mille quinze, le 23 septembre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CERCEAU Jean-Michel, Maire.

Présents : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GUÉRIN Brigitte, CHAILLOU Yvette, BULOT Angélique, , ALLOTEAU Brigitte, CHAMBRE Brigitte, MOREAU Bernard, VERRET Geoffroy, CINTRAT Christian, DABONOT Claude, LEGRET Antoine et BRULARD Sylvain

Absents excusés : , DECOTIGNIE Simon, TAILLANDIER Stéphane

Secrétaire de séance : M. BORDIER Christophe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015;

RECENSEMENT DE LA POPULATION-Délibération n° 1

M. le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu entre le 21 janvier et le 21 février 2016 et qu'il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population et de lui attribuer une indemnité forfaitaire brute de 900 € et une indemnité kilométrique selon le tarif en vigueur correspondant au nombre de chevaux fiscaux du véhicule.

Les crédits seront inscrits au budget 2016

SUBVENTION AIDE SOCIALE – Délibération n° 2

M. le Maire expose au Conseil que le CCAS dans sa séance du 15 juillet dernier a émis un avis favorable à la demande d'aide financière d'une personne handicapée. Le CCAS a décidé d'apporter une aide financière de 250 € pour des frais médicaux non remboursés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une aide de 250 €.

MODIFICATION STATUTS CDC – Délibération n°3 et n°4

Par délibération n° 2015-06-04, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté De Communes suivants :

- Aménagement de l'espace
 - Création d'un SCOT, et transfert de cette compétence au PETR
- Services à la population
 - Mise en œuvre de l'accueil périscolaire pour les mercredis après-midi.

Les délais de convocation n'ont pas été respectés, il convient donc d'annuler la délibération n°2015-06-04 du 24 juin 2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le retrait de la délibération n°2015-06-04 du 24 juin 2015.
- approuve les nouveaux statuts tels qu'ils sont rédigés.

ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections régionales qui se dérouleront les dimanches 06 et 13 décembre 2015.
Le tableau des permanences des bureaux de vote est établi.

INDEMNITES DU RECEVEUR - délibération n°5

Vu le changement de comptable du Trésor à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 août 2015, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- de lui attribuer les indemnités de conseil au taux de 90% par an.
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies de l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame BOURBAO Christine, receveur municipal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015.
- Les crédits sont inscrits à l'article 6225.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau trésorier a été nommé au 1^{er} septembre 2015

CONTRAT EMPLOYE COMMUNAL – délibérations n°6

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fin subite du contrat de l'employé communal de la commune recruté de 1^{er} juillet dernier, il convient de procéder à un nouveau recrutement.

En attendant le recrutement d'un nouvel agent une solution rapide est à envisager afin d'effectuer les diverses tâches.

La commune de Champrond-en-Gâtine propose qu'un de leur employé communal intervienne sur la commune de Saint Victor de Buthon en fonction de leur besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte qu'un employé de la commune de Champrond en Gâtine intervienne sur la commune de Saint Victor de Buthon pour effectuer les diverses tâches qui incombent à un employé communal et précise que l'agent sera rémunéré par son organisme d'origine sur la base du grade et de l'échelon qu'il détient.

La commune de Saint-Victor-de-Buthon remboursera à la commune de Champrond-en-Gâtine le montant du salaire correspondant aux nombres d'heures effectuées sur la commune de Saint-Victor.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU- Délibération n°7

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 8 avril 2015, il a été décidé de procéder à une modification simplifiée du PLU afin d'adapter l'article A 11 –ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS, 11.1-Généralités, alinéa 4 de la manière suivante : « les toitures des constructions destinées à l'exploitation agricole ou forestière devront comporter aux moins deux pentes ».

La mise à disposition du dossier auprès des Personnes Publiques Consultées a donné lieu à sept avis et la mise à disposition du dossier au public, qui intégrait les avis de ces premières, a donné lieu, quant à lui, à aucune observation de la part de ce dernier.

En conséquence, la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Victor de Buthon.

AFFERMAGE EAU-LANCEMENT AMO – délibération n°8

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la commission eau et rappelle que le contrat d'affermage du 14 décembre 2009, entre la Commune et La Lyonnaise des Eaux France prend fin le 31 décembre 2015. Il convient donc de lancer procédure pour le recrutement d'une Assistance Maître d'Ouvrage sachant que les compétences eau et assainissement seront transférées aux EPCI d'ici 2020.

Afin d'assurer la continuité du service public de distribution d'eau potable pendant le déroulement de la procédure de consultation d'appel d'offres, il est nécessaire de prolonger la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant n° 1 portant la durée du présent affermage à 7 années et 18 jours soit jusqu'au 31 décembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

- informe
 - D'un appel à candidatures pour la session de la parcelle de terre « Les Petits Grands champs »
 - De la dissolution de l'association GIC Victor la Montagne remplacée par l'association Saint Victor Cynégique. M. Bernard Moreau, Président, a demandé la possibilité de domicilier son siège social en Mairie. Accord unanime du Conseil.
 - De la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
 - De la fin des travaux des sanitaires publics

- Donne lecture
 - de l'ordonnance de clôture d'instruction le 22 octobre à midi concernant la requête présentée par un administré au Tribunal Administratif.
 - Du courrier d'un administré concernant le rejet des eaux d'assainissement sur sa parcelle d'une maison individuelle en cours de réhabilitation.
 - Du courrier d'un administré concernant le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux sur sa parcelle

- Donne le compte rendu de la réunion du 21 septembre avec la DDT sur la cartographie et l'identification des cours d'eau. Il convient de répertorier les vallées qui deviendraient cours d'eau : 3 critères cumulatifs obligatoires définissent un cours d'eau :
 - il doit être alimenté par une source
 - il doit comporter un lit naturel à l'origine
 - il doit posséder un débit suffisant au moins 6 mois de l'année

M.BORDIER donne le compte rendu

- de la commission chemins et vallées
- de la commission communication

G.VERRET informe de la gêne occasionnée par des aboiements de chiens Chemin du Bel Aller

Mme BULOT

- informe de l'ouverture du restaurant « l'Antenne » depuis le 15 août dernier
- demande des précisions sur le devenir des vergers de Mme Bossard

Mme CHAMBRE

- demande des renseignements concernant les solutions apportées afin de faire respecter la limitation de vitesse dans le bourg.
- Informe de l'organisation de la fête de la santé et du bien-être à Margon samedi 26 septembre

M.DABONOT propose que la délibération prise sur les subventions allouées aux enfants pour les voyages scolaires soit réétudiée

Mme CHAILLOU fait un point sur les travaux:

- 2 couleurs sont proposés pour la porte de la Mairie: blanc ou gris foncé. Le choix du Conseil se porte sur le blanc
- les travaux de la réfection du mur de l'école seront inscrits sur le reliquat de FDAIC 2015. Ils seront entrepris pendant les vacances de la Toussaint.
- Une commission travaux va être prochainement programmée afin de réfléchir sur les travaux 2016.
- Le prochain comité de pilotage de l'opération cœur de bourg se réunira le 1^{er} octobre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de Séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

Jean-Michel CERCEAU

Christophe BORDIER

Brigitte GUÉRIN

Yvette CHAILLOU

Angélique BULOT

Stéphane TAILLANDIER

Brigitte ALLOTEAU

Brigitte CHAMBRE
Absente

Bernard MOREAU

Geoffroy VERRET

Simon DECOTIGNIE
Absent

Christian CINTRAT

Claude DABONOT

Antoine LEGRET

Sylvain BRULARD